

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ, TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE 3 DÉCEMBRE 2018

Membre(s) présent(s) : Marie Diament, Suzette de Rome, Jacqueline Poirier, Emmanuelle Garnaud, Stéphane Fraser, Claude Caron et Vincent More

Membre(s) absent(s) : Aucun

Tous formant quorum sous la présidence de Vincent More

Est aussi présent : Line Petitclerc, directrice générale / secrétaire-trésorière

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue à l'assemblée par M. Vincent More.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE la lecture de l'ordre du jour de la présente séance a été faite à l'assemblée;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'est apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-287 QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour.

ADOPTION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-288 QUE le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018

4. Information de la mairie

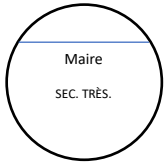
Les différents travaux entrepris depuis septembre - pavage de la rue Bérubé, mur côtier, éclairage de la Côte de l'Église et le bâtiment sanitaire au Parc de l'Anse - sont maintenant terminés. Nous sommes contents de l'ensemble. Nous avons maintenant une nouvelle piste de raquettes, nous remercions les bénévoles qui y ont travaillé. La piste offre de très beaux points de vue, le tracé est intéressant. Nous vous invitons à venir voir et essayer nos sentiers pendant le temps des Fêtes.

5. Information des conseiller(ères)

La conseillère Jacqueline Poirier partage l'information que le projet du Chemin du Portage est en train de prendre forme, la corporation qui sera en charge de ce projet devrait être constituée en mars prochain. Patrimoine et Culture ne sera plus l'exécutant du projet. Il s'agit d'un projet impliquant 2 MRC et 6 municipalités. Il y aura des annonces de projet qui suivront en 2019 autour de ce Chemin du Portage.

6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019

ATTENDU QUE la municipalité doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal chaque année en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des séances, conformément au Code municipal du Québec;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QU'un avis public sur le contenu du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal doit être publié, conformément au Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE la municipalité établit par la même occasion le calendrier des réunions du comité consultatif en urbanisme (CCU) en fixant le jour, le moment et l'endroit de chacune des réunions;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Jacqueline Poirier et Marie Diament respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-289 QUE le conseil municipal adopte le calendrier suivant pour l'année 2019

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 200, côte de la Mer	RÉUNIONS DU CCU 560, route de la Montagne
Lundi le 14 janvier à 19 h 30	Mardi le 22 janvier à 19 h 30
Lundi le 4 février à 19 h 30	Mardi le 19 février à 19 h 30
Lundi le 11 mars à 19 h 30	Mardi le 19 mars à 19 h 30
Lundi le 1 avril à 19 h 30	Mardi le 23 avril à 19 h 30
Lundi le 6 mai à 19 h 30	Mardi le 21 mai à 19 h 30
Lundi le 3 juin à 19 h 30	Mardi le 18 juin à 19 h 30
Mardi le 2 juillet à 19 h 30	Mardi le 16 juillet à 19 h 30
Lundi le 5 août à 19 h 30	Mardi le 20 août à 19 h 30
Mardi le 3 septembre à 19 h 30	Mardi le 17 septembre à 19 h 30
Lundi le 7 octobre à 19 h 30	Mardi le 22 octobre à 19 h 30
Lundi le 4 novembre à 19 h 30	Mardi le 19 novembre à 19 h 30
Lundi le 2 décembre à 19 h 30	
Lundi 16 décembre à 19 h 30 séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2019	

7. Embauche de 3 employés au Chalet des sports à l'hiver 2018-2019

ATTENDU QUE la municipalité a besoin de 3 préposés à l'ouverture du Chalet des sports en décembre;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche des candidat(e)s aux postes de préposés au Chalet des sports;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidatures ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir les postes de préposés;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience des candidatures retenues;

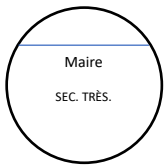
EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-290 QUE le conseil municipal nomme Xavier Roy, Alex Roy et Jennyfer Forget pour occuper les postes de préposés au Chalet des sports et mandate le maire et la directrice générale à signer les contrats de travail.

8. Embauche d'une préposée à l'entretien

ATTENDU QUE la municipalité a besoin d'un préposé à l'entretien ménager pour les bureaux municipaux et la bibliothèque;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publiée dans le journal municipal, l'Info-Dimanche, puis sur les sites de Québec municipal et Emploi Québec;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé pour l'embauche d'un candidat ou d'une candidate;

CONSIDÉRANT que les candidatures reçues ont été analysées par le comité de sélection afin de pourvoir le poste;

CONSIDÉRANT les compétences et l'expérience de la candidate retenue;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-291 QUE le conseil municipal nomme Jennyfer Forget pour occuper le poste de préposée à l'entretien ménager et mandate le maire et la directrice générale à signer le contrat de travail.

9. Adoption du règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir du pouvoir d'emprunter, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du 5 novembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement a été faite à l'assemblée et que des copies ont été disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-292 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2018-08-386 et intitulé « Règlement décrétant un emprunt de 75 000 \$ pour pourvoir aux frais de refinancement ».

10. Adoption du règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce règlement, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet de règlement à la séance du 5 novembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage du cannabis et l'interdire complètement sur les lieux du travail ;

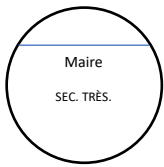
CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement a été faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-293 QUE le conseil municipal adopte le règlement numéroté 2018-09-387 et intitulé « Règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employé(e)s municipaux ».



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

11. Programmation finale du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018)

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité aura une contribution gouvernementale de 698 404 \$ pour une contribution municipale de 167 720 \$ (seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales);

ATTENDU QUE le conseil approuve la liste des travaux suivants pour la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018) de la municipalité :

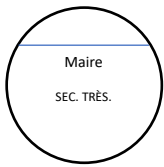
ANNÉE	DESCRIPTION	TECQ
2014-2015	Pavage du secteur des Îles	236 303 \$
2016-2017	Surlargeur Côte de la Mer	17 286 \$
2016-2017	Bordure Côte de la Mer et Côte de l'église	11 382 \$
2017-2018	Aménagement du parc Julie-Gagné (gloriette et mobilier)	0\$
2017-2018	Restauration station de pompage incendie	0\$
2017-2018	Divers travaux au Chalet des sports	53 433 \$
2017-2018	Passerelle, plate-forme au quai	0\$
2017-2019	Aménagement du parc de l'Anse (esplanade et mobilier)	50 000 \$
2018-2019	Éclairage DEL côte de l'Église	73158 \$
2018-2019	Pavage rue Bérubé	85 440 \$
2018-2019	Mur de protection côtière (Espace villégiature)	171402 \$
TOTAL		698 404 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-294

QUE le conseil municipal stipule que :

- la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant ou de 167 720 \$ pour la Municipalité sur les cinq (5) années du programme;
- la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre 2018.
- la Municipalité informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qu'il s'agit de sa programmation finale et que tous les chantiers sont maintenant terminés.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

12. Résolution pour reddition de comptes pour le PPA-CE (glissière de sécurité et rue Bérubé)

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-295

QUE le conseil municipal approuve les dépenses d'un montant de 10 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

13. Demande d'aide financière pour le PPA-CE 2019 pour abaissement des 5 regards sanitaires du Parc de l'Amitié

ATTENDU QUE la Municipalité s'attend d'obtenir une subvention de 10 000 \$ du Programme d'aide à la voirie locale volet Projets d'amélioration (PPA-CE 2019);

ATTENDU QUE la Municipalité a identifié les travaux d'abaissement de 5 regards sanitaires au Parc de l'Amitié dans son budget 2019 ou programme triennal 2019-2021;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'élèvent à 16 405 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-296

QUE le conseil municipal demande une aide financière de 10 000 \$ pour effectuer les travaux identifiés dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale volet Projets d'amélioration (PPA-CE 2019).

14. Avis de motion d'adoption du règlement modifiant le règlement concernant le bon ordre et la paix 2013-06-332

Un avis de motion est donné par Jacqueline Poirier pour l'adoption ultérieure d'un règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le bon ordre et la paix ».

15. Adoption du projet de règlement sur le bon ordre et la paix 2013-06-332

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir d'adopter ce projet règlement, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c E-15.1.0.1);

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné aux fins du présent projet règlement à la séance du 5 novembre 2018 à la salle Gilles-Moreau, conformément au Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1);

ATTENDU QUE la *Loi encadrant le cannabis* précise qu'un employeur peut, en vertu de son droit de gérance, encadrer l'usage du cannabis et l'interdire complètement sur les lieux du travail ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie dudit projet de règlement et qu'ils en ont pris connaissance;

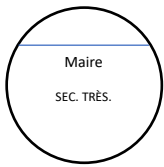
CONSIDÉRANT QU'une présentation dudit projet de règlement est faite à l'assemblée et que des copies sont disponibles pour le public sur place, conformément au Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Suzette de Rome et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-297

QUE le conseil municipal adopte le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement concernant le bon ordre et la paix numéroté 2018-11-389 ».



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

16. Lettre de refus du ministère du Tourisme pour Espace-Villégiature

Le ministère du Tourisme nous informe que notre demande d'aide financière pour le projet Espace villégiature est refusée, car il ne satisfait pas aux exigences d'admissibilité du programme, notamment en ce qui concerne les produits touristiques prioritaires et la nature des dépenses admissibles.

17. Déclaration des dons et autres avantages

La secrétaire-trésorière informe qu'aucune déclaration n'a été faite depuis décembre dernier à l'effet qu'un membre du conseil de la municipalité ait reçu un don, marque d'hospitalité ou tout autre avantage quelle que soit sa valeur.

18. Demande d'appui pour une déclaration d'urgence climatique

ATTENDU l'augmentation dans l'atmosphère des gaz à effet de serre et l'augmentation de la température moyenne du globe qui, par sa vitesse, dérègle le climat de la planète Terre;

ATTENDU que l'ensemble des études scientifiques démontre la nécessité d'agir en vue de contrebalancer la tendance;

ATTENDU le discours de monsieur Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU lors de son discours du 10 septembre 2018 à l'ONU appelant les dirigeants mondiaux à ne plus perdre de temps pour protéger la planète et sa population des conséquences désastreuses du changement climatique, alors que le monde change sous nos yeux;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-298

QUE le conseil demande et invite les différents paliers gouvernementaux, les partis politiques, les acteurs publics et privés de considérer sérieusement la donne climatologique dans leurs politiques et stratégies de développement et de croissance;

QUE la stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre doit être au cœur des préoccupations et des actions de l'ensemble des concernés et des parties prenantes, et ce, pour ne pas compromettre la génération actuelle et future;

QUE ce conseil s'invite et invite l'ensemble des forces vives d'innover au niveau des ressources, sociales, technologiques et économiques afin de sortir de toute dépendance envers les énergies fossiles et déclencher la transition vers une société neutre en carbone;

QUE la présente résolution soit acheminée à qui de droit et de devoir au niveau fédéral, provincial, régional et local.

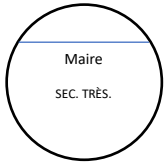
19. Déclaration des intérêts pécuniers

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont officiellement déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires lors de la présente séance, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM, cE-2.2, Art 357-363).

COMMUNICATION, RELATION SOCIALE ET POLITIQUE

20. L'EAU avant les hydrocarbures!

Un point d'information sur l'existence d'un comité de pilotage L'EAU avant les hydrocarbures! La protection des sources d'eau potable a progressé de façon importante. L'interdiction de la fracturation hydraulique dans le schiste de la vallée du Saint-Laurent et dans les cours d'eau constitue une avancée, mais une avancée fragile. Les sous-sols de la Gaspésie et du Bas Saint-Laurent étant constitués de grès et non de schiste, ces régions ne sont pas visées par les interdictions nouvellement entrées en vigueur. La situation demande qu'une analyse soit faite pour bien comprendre la portée des zones de protection.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

21. Commission municipale du Québec : audits de conformité et d'optimisation des ressources

La loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec (Projet de loi 155) a confié à la Commission municipale du Québec le mandat de réaliser des vérifications (audits) de conformité et d'optimisation des ressources dans les municipalités.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

22. Demande de dérogation mineure au 474, route du Fleuve

ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

- Cette dérogation mineure vise la propriété du 474, route du Fleuve, identifiée sur le lot 4 532 563 du cadastre du Québec division d'enregistrement Témiscouata;
- L'article 10.3.1.2 du règlement de zonage indique qu'un mur de soutènement doit être à plus d'un mètre d'une ligne de propriété avant;
- La demande consiste à réduire cette marge à 0 mètre;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 au chapitre 10.3 indique les normes relatives à la localisation d'un mur de soutènement;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire le mur ne peut être déplacé, car il est trop près de l'installation septique;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet de réfection du mur de soutènement a été déposée;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal de réduire la marge à 0 mètre et d'exiger que le mur de soutènement soit reconstruit derrière la limite avant de la propriété.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-12-299

QUE le conseil municipal autorise de réduire la marge à 0 mètre et exige que le mur de soutènement soit reconstruit derrière la limite avant de la propriété.

23. Demande de dérogation mineure au 832 route du Fleuve

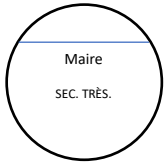
ATTENDU QUE la demande consiste à obtenir une recommandation favorable au conseil municipal pour la demande de dérogation mineure suivante :

- Cette dérogation mineure vise la propriété du 832, route de la Montagne et identifiée sur le lot 4 788 317 du cadastre du Québec division d'enregistrement Kamouraska;
- L'article 7.2.2. du règlement de zonage indique les normes applicables aux bâtiments complémentaires;
- La demande consiste à permettre une hauteur plus élevée, soit 5,65 mètres alors que la hauteur permise est de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 90-06-127 indique les normes relatives aux constructions et usages complémentaires au chapitre 7;

CONSIDÉRANT QUE selon le propriétaire, la municipalité prévoit dans la nouvelle réglementation 6 mètres pour les bâtiments complémentaires, ne sachant pas quand le règlement entrera en vigueur, elle procède par dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme recommande de faciliter l'intégration de bâtiment résidentiel sur son territoire;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis relativement au projet de construction du bâtiment a été faite;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est déposée en conformité avec les exigences du règlement 2004-05-232 sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter cette dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-12-300 QUE le conseil municipal autorise la dérogation mineure telle que demandée.

24. Suivi du comité consultatif en urbanisme (CCU)

397, route du Fleuve (PIIA rénovation de la toiture)

ATTENDU QUE la demande consiste à rénover les toitures de la résidence avec les matériaux suivants : le toit principal avec du bardeau d'asphalte et les vérandas avec de la tôle d'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment fait partie de l'inventaire du patrimoine de la route du Fleuve et que la résidence de style *néo-colonial* est inscrite à la fiche numéro 55 du rapport de novembre 1989;

CONSIDÉRANT QUE les travaux respectent l'ensemble des objectifs et critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'autoriser les travaux tels que demandés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diamant et Jacqueline Poirier respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

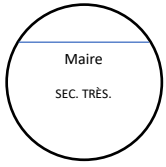
2018-12-301 QUE le conseil municipal autorise les travaux tels que demandés.

25. Renouvellement du mandat des membres du comité consultatif en urbanisme CCU

Les membres renouvellent leur mandat et le comité recommande Vital Larouche comme président pour l'année 2019.

Nom du membre	No de siège	Période	Renouvellement	Délai du mandat	Accepte Oui / non	Renouvellement du président d'assemblée
Clermont Pelletier	Siège no 1	2018-2019		2 ans		
Laure Boulet	Siège no 2	2019-2020	Janvier 2019	2 ans	Accepte	
Michel Samson	Siège no 3	2018-2019		2 ans		
Vital Larouche	Siège no 4	2019-2020	Janvier 2019	2 ans	Accepte	
Bertrand Ouellet	Siège no 5	2018-2019		2 ans		
France Paquin	Siège no 6	2019-2020	Janvier 2019	2 ans	Accepte	
Suzette de Rome	Siège no 7 conseillère municipal	2017-2021		Mandat du conseil		
Vincent More	Siège no 8 maire	2017-2021		Mandat du conseil		
Président de l'assemblée	Proposition pour Vital Larouche	2019	2019	1 an	Vital Larouche accepte	

ATTENDU QUE les membres désirent renouveler leurs mandats;



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

ATTENDU QUE le président de l'assemblée, Vital Larouche, accepte de renouveler son mandat pour une autre année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Stéphane Fraser respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-12-302 QUE le conseil municipal renouvelle le mandat des membres tel que décrit et remercie tous les membres de leur importante participation.

26. Arrêt des travaux au 707, route du Fleuve

ATTENDU QUE la résidence, qui est un chalet, située au 707 route du Fleuve a été détruite le 5 novembre 2018 lors des travaux de rénovation et d'agrandissement;

ATTENDU QUE le propriétaire avait obtenu un permis de rénovation et d'agrandissement qui constituait notamment à refaire les fondations du chalet actuel et à construire un agrandissement en dehors de la bande riveraine;

ATTENDU QUE le chalet a été bâti avant l'adoption du Règlement de contrôle intérimaire numéro 148-06 relatif à la protection des rives, du littoral et des plans inondables;

CONSIDÉRANT que le chapitre 6 du Règlement de construction numéro 90-09-130 prévoit que la reconstruction ou la réfection de tout bâtiment détruit ou devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié de sa valeur par suite d'un incendie ou de quelques autres causes doit être effectuée en conformité avec les règlements d'urbanisme en vigueur au moment de cette reconstruction ou réfection.

CONSIDÉRANT QUE le règlement de contrôle intérimaire prévoit qu'il n'est pas possible de construire un nouveau bâtiment dans la bande minimale de protection de 5 mètres;

CONSIDÉRANT QU'un avis d'arrêt des travaux a été signifié par l'inspecteur de la municipalité le 30 novembre 2018 au propriétaire du chalet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil considère que la situation commande une analyse légale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Claude Caron et Emmanuelle Garneau respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-12-303 QUE le conseil municipal mandate Line Petitclerc, directrice générale, à consulter un avocat pour qu'il émette une opinion juridique sur le maintien ou non du droit acquis permettant la reconstruction du chalet détruit le 5 novembre 2018.

27. Avis de non-conformité au 560, route du Fleuve

Un avis de non-conformité a été transmis à la propriétaire du 560, route du Fleuve, car le permis de construction est à terme, toutefois les travaux ne sont pas terminés. Une nouvelle demande de permis doit être faite pour que les travaux soient poursuivis.

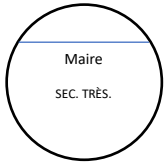
LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

28. Activités et événements à venir

Grâce à une neige abondante, le Chalet des sports a une grande chance d'ouvrir le 15 décembre et ainsi rendre les gens heureux de participer à leurs activités hivernales offertes par la municipalité, de profiter de sentiers de ski et de raquettes qui ont été revus et améliorés et de la signalisation qui a été améliorée.

29. Programmation hiver

Cette année la programmation sera disponible la semaine du 7 janvier sous le thème *L'hiver, c'est contagieux!* En rafale, voici un aperçu de ce qui sera offert : tricot, happy en ligne, tai-chi, ado-cuistot, atelier de théâtre, ainsi que les favoris comme le yoga, Zumba, entraînement fonctionnel et bridge, pour ne nommer que celles-ci.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

Il y aura un changement dans la procédure de paiement et la période d'inscription. En effet, la période d'inscription s'étalera du lundi 14 au 21 janvier inclusivement et se fera par téléphone en composant le 581-337-2815 ou par courriel à loisirs@notre-dame-du-portage.ca. Aussi le mode de paiement se fera sur place à la première séance de l'activité choisie. Un rappel de l'activité sera fait une semaine avant l'évènement. Bonne programmation !

30. Retrait de la carte privilège au Chalet des sports

Le programme de carte-privilège offert au Chalet des sports depuis plusieurs années n'a plus beaucoup de succès. Il sera donc arrêté et la coordonnatrice des loisirs réfléchit à un nouveau programme pour le remplacer.

VOIRIE, PARC, HYGIÈNE DU MILIEU ET SÉCURITÉ CIVILE

31. Demande d'aide financière volet 1 pour la préparation au sinistre

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Que la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 9 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 5 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Marie Diament et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents :

2018-12-304 QUE le conseil municipal autorise Line Petitclerc, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

32. Calendrier des collectes 2019

Le calendrier des collectes a été distribué dans le journal Info-Portage de décembre. Il faut le garder, car c'est un outil important pour tous les résidents.

DONS ET PARTICIPATIONS

33. Demande de don de la Fondation de la santé Rivière-du-Loup

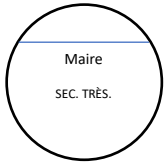
ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de contribution de la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup;

ATTENDU QUE cette contribution servira à offrir des traitements d'hémodialyse dans les locaux du CHRGP à Rivière-du-Loup grâce à un centre satellite d'hémodialyse;

CONSIDÉRANT QUE cette contribution s'accorde avec la politique en place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et appuyé par Emmanuelle Garnaud et Suzette de Rome respectivement, puis résolu à l'unanimité des membres présents,

2018-12-305 QUE le conseil municipal accorde un montant de 100 \$ à la Fondation de la santé de Rivière-du-Loup.



MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

PROCÈS-VERBAL DU 03 DÉCEMBRE 2018

SUIVI BUDGÉTAIRE ET APPROBATION DES COMPTES

34. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – novembre 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des listes sélectives des chèques et des prélèvements de même que le rapport des salaires nets pour le mois, puis qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé et appuyé par Stéphane Fraser et Emmanuelle Garnaud, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents :

2018-12-306 QUE toutes les autorisations de dépenses et des déboursés effectués par délégation soient approuvées pour un montant totalisant 475 722.23 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS / RÉPONSES ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

35. Période de questions et réponses (facultatives)

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal. Le conseil municipal répond dans la mesure du possible et met en charge sa directrice générale d'effectuer le suivi des questions demeures sans réponse.

- Quelques questions ont été posées sur l'arrêt des travaux au 707, route du Fleuve.
- Une suggestion a été faite de nommer les sentiers avec des noms des familles fondatrices de Notre-Dame-du-Portage ou les propriétaires des terres sur lesquelles passent les sentiers.

36. Levée de l'assemblée

Sur la proposition de Suzette de Rome, l'assemblée est levée à 20 h 40.

Vincent More
Maire

Line Petitclerc
Directrice générale / secrétaire-trésorière